

🚧 **Conseil Communautaire du 28 novembre 2017** 🚧
19 H 00 – Saint-Hilaire-de-Clisson

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 48

Présents : 44

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU	Mme Danielle PICAUD	
BOUSSAY	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHÂTEAU-THÉBAUD	M. Jean-Paul LOYER	M. Alain BLAISE	Mme Jacqueline LEVESQUE
CLISSON	M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON	M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS
GÉTIGNÉ	M. François GUILLOT	Mme Karine GUIMBRETIERE	M. Michel PICHÉRI
GORGES	M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAINÉ	Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES	M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC	M. Fabien DECOURT
LA HAYE-FOUASSIÈRE	M. Jean-Pierre BOUILLANT	M. Jean-Claude DOLLET	
LA PLANCHE	M. Bernard HERVOUET		
MAISON-SUR-SÈVRE	M. Aymar RIVALLIN	M. Pascal BROCHARD	Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIÈRES	M. Benoît COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
REMOUILLÉ	M. Jérôme LETOURNEAU		
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI	M. Denis THIBAUD	
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE	M. Patrick PICARD	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN	M. Daniel BONNET	Mme Armelle ROYER

Excusés : M. Philippe JUVIN, Mme Agnès PARAGOT, M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Jean-Yves Colas, M. Jean-Paul RICHARD qui a donné procuration à Bernard Hervouet, Mme Sonia BLANCHET qui a donné procuration à Jérôme Letourneau, et M. Michel BATARD qui a donné procuration à Daniel Bonnet.

Madame Martine LEGEAI, Maire de Saint-Hilaire-de-Clisson, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Martine LEGEAI pour être secrétaire de cette séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Tout d'abord, Madame la Présidente informe l'Assemblée du retrait de l'ordre du jour de la délibération sur l'avance de trésorerie aux budgets annexes. En effet, après vérification, cette délibération a déjà été prise en séance le 24 janvier 2017.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PATRIMOINE

↳ **Approbation d'un scénario au stade faisabilité pour le futur Siège communautaire et la Maison de l'économie**

Le bureau d'études VERIFICA présente les trois scénarios au stade faisabilité pour le projet de siège communautaire et Maison de l'économie :

- Scénario 1A : réhabilitation de l'aile nord et sud, et reconstruction de la partie centrale
- Scénario 1B : réhabilitation de l'aile nord, et reconstruction de la partie centrale et l'aile sud
- Scénario 2 : démolition et reconstruction totale

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de se positionner sur un de ces scénarios.

M. Franck NICOLON arrive en cours de séance à zohoo.

Mme Véronique NEAU relève que la restitution de l'étude de faisabilité met en évidence qu'il s'agit d'un bâtiment vétuste. Elle regrette le choix du bâtiment, fait dans la précipitation, avant la fusion et sans réelle concertation avec la Communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine (CCSMG). A l'époque, les élus de Boussay s'étaient interrogés sur l'état du bâtiment. Manifestement, ce bâtiment n'est pas conçu pour pouvoir accueillir les services communautaires. Elle a le sentiment que l'objectif était donc de revitaliser le parc d'activités de Tabari au détriment d'autres intérêts. Elle estime que si l'étude avait été réalisée avant la décision d'acheter ce bâtiment, sans doute que le choix aurait pu être différent.

Madame la Présidente rappelle que l'acquisition du terrain a été débattue entre la CCSMG et la CCVC, avec une information aux élus de la CCSMG. Il existe à l'arrière du bâtiment des espaces pour le développement d'autres activités à vocation économique, et la Communauté d'agglomération se doit de réinvestir sur des espaces déjà occupés, en réhabilitant l'existant.

Dans les négociations autour de l'acquisition, les éléments négatifs ont été pris en compte. L'ensemble du site permet de faire un choix intéressant, tant au niveau de l'occupation de l'espace pour l'ensemble des services communautaires que de l'aménagement de places de stationnement.

L'objet du débat de ce soir ne concerne plus l'acquisition, mais se situe au niveau des choix opérationnels de réalisation des bâtiments. Un comité de pilotage a émis un avis, en l'occurrence en faveur du scénario de déconstruction-construction, qui présente une faible différence de coût par rapport à la rénovation. En effet, la problématique du désamiantage reste la même que l'on soit en réhabilitation ou en reconstruction. En revanche, il est plus simple de repartir sur un bâtiment neuf qui offre plus de possibilité et permet de réaliser un projet intéressant sur le plan thermique et dans un calendrier plus optimisé.

M. Jean-Paul LOYER fait remarquer que lorsqu'on achète un site, on réfléchit aussi sur les différentes possibilités que le site peut offrir. En ce sens, le site de MC France dispose d'un potentiel très intéressant, qui inclut un centre technique, un bâtiment qui pourrait être mis à disposition de l'association qui occupe actuellement un bâtiment du pôle environnement et encore bien d'autres projets.

M. Benoît COUTEAU regrette de ne pas avoir suivi l'avis des élus de Boussay, au moment de l'achat du site. Lorsque les élus avaient visité le site, nous voulions nous assurer que le projet était faisable. Il s'interroge sur ce qui a été inscrit au PPI (plan pluriannuel d'investissement) car il lui semble nécessaire de fixer un budget global et de communiquer différemment sur le projet du siège et de la Maison de l'économie et du numérique (MEN). Il se dit en total désaccord avec la proposition faite ce soir et souhaite que les deux scénarios soient étudiés en parallèle.

M. Franck NICOLON s'étonne du coût global de l'opération. Historiquement, la CCVC a un patrimoine important qui est non utilisé à ce jour. Il regrette le choix de ne pas utiliser le patrimoine communautaire à proximité de la gare et l'absence de vision donnée sur le patrimoine communautaire. Sur le plan du PPI, le glissement financier n'est pas contestable.

Madame la Présidente indique que l'ensemble du patrimoine communautaire a été présenté en début de séance. Elle ne souhaite pas refaire l'argumentaire lié au choix de ne pas donner suite au projet à proximité immédiate de la gare, et rappelle simplement que le site MC France est également proche de la gare.

Un comité de pilotage a été constitué pour étudier les besoins et les opportunités, et tous les membres du comité de pilotage ont été invités et ont eu l'occasion d'échanger sur les différentes options qui s'offraient. Ce site permettra de répondre aux besoins de l'Agglo et de proposer des espaces à louer qui permettront de générer un retour sur investissement.

L'objet de la présentation de ce soir est de prendre une orientation afin de permettre un approfondissement de l'étude. Concernant les coûts, ceux-ci ne sont pas définitifs, mais constituent un élément pour faire des choix.

M. Joël BASQUIN précise à l'assemblée que le coût net proposé dans le cadre de l'étude de faisabilité donne un écart de 600 000 € HT avec le montant inscrit à ce jour au PPI.

M. Benoît COUTEAU rappelle que les trésoreries des collectivités sont tendues et qu'il faut être particulièrement vigilant dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation. Acheter un bâtiment pour le détruire, il a le sentiment d'avoir été floué.

Madame la Présidente explique qu'aujourd'hui les 3 scénarios ont été exposés. Il est nécessaire d'acter le choix d'un scénario. Les membres présents au comité de pilotage ont émis un avis unanime. Présenté en conseil des maires, le choix du scénario de reconstruction a recueilli un avis favorable avec une demande d'attention particulière sur le respect de l'enveloppe budgétaire.

M. Benoît COUTEAU réaffirme qu'il souhaiterait que l'étude des deux scénarios soit poursuivie.

M. Xavier BONNET rappelle que le comité de pilotage, qui est composé de nombreux maires, s'est exprimé en faveur de ce scénario. Il n'y avait aucune obligation de tenir ce débat et estime que l'on peut en conséquence remercier la présidente d'avoir souhaité qu'il ait lieu. Le coût d'achat de l'ensemble du site n'est pas au-dessus du prix du marché. La réhabilitation de la zone est en cours. On peut remercier les entreprises de venir s'installer sur ces sites existants. Il appelle tous les élus membres des comités de pilotage à participer aux réunions, quitte à aménager leur temps.

M. Joël BASQUIN indique le souhait de plusieurs maires de réduire l'enveloppe financière.

M. Jean-Paul LOYER confirme que la majorité des maires voulaient s'en tenir au PPI. Il faut un cahier des charges précis dans lequel le montant inscrit au PPI doit être respecté.

M. Didier MEYER demande alors pourquoi il est présenté un scénario où on est au-dessus du PPI.

M. Patrice LECHAPPE pense que dans le cadre d'une réhabilitation l'accessibilité est difficile à mettre en œuvre et qu'un bâtiment neuf finira par coûter moins cher et sera moins énergivore. Concernant l'implantation, il espère que le personnel sera issu des communes avoisinantes et non de Nantes et qu'en conséquence l'accessibilité en train ne lui apparait pas comme prioritaire.

M. François GUILLOT rappelle que les chiffrages ont été réalisés avec une enveloppe large qui va se resserrer. Concernant la gestion du patrimoine communautaire, en regroupant les services sur un seul site, il faut aussi considérer les économies de fonctionnement générées. Concernant l'implantation, il faut faire des contraintes des opportunités. Il s'inquiète que l'on remette sans cesse au débat des projets sur lesquels des choix ont déjà été faits. La réhabilitation réserve souvent beaucoup de surprise alors que la solution du neuf permet souvent de mieux maîtriser les coûts. Il fait confiance à ceux qui réalisent les études et qui font part de leur avis objectif.

M. Jean-Pierre BOUILLANT rappelle que l'ex-CCSMG a été informée du projet qui était lancé par la CCVC et que dans ce cadre, des élus sont donc allés visiter les locaux. La visite laissait peu de doute sur les résultats que produirait l'étude. En revanche, il alerte sur l'urgence pour les services de fonctionner sur un seul site et il va devenir de plus en plus difficile pour eux de fonctionner sur plusieurs sites.

M. Jean-Yves COLAS relève que le siège et la MEN ont été présentés comme deux entités distinctes et demande pourquoi, dans ces circonstances, ne pas prévoir la MEN dans la rue Ferdinand Albert.

Madame la Présidente indique que cette question a bien été étudiée. Deux éléments ont été pris en compte pour ne pas retenir cette proposition : le fonctionnement de la MEN avec un lien et une proximité nécessaire avec le siège et le souci d'optimisation des surfaces et des besoins de stationnement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 38 voix pour, 2 abstentions, et 8 voix contre, décide de retenir le scénario « démolition – reconstruction » pour le projet de siège communautaire et Maison de l'économie.

Le Conseil communautaire autorise le bureau d'études VERIFICA à finaliser l'étude de faisabilité sur la base du scénario retenu, en vue d'une approbation du programme et de l'enveloppe financière à une prochaine séance.

↳ **Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle périodique de la sécurité des bâtiments et des équipements publics - lot n°2 : contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux**

Selon leurs besoins respectifs, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et certaines de ses communes membres envisagent le lancement groupé d'une consultation dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour une prestation de contrôle périodique de la sécurité de certains bâtiments et équipements publics.

Dans ce cadre, et selon les besoins des membres du groupement, les prestations font l'objet d'un allotissement, afin de prendre en compte :

- LOT 1 : Le contrôle périodique des installations électriques et gaz des Etablissements recevant du public (ERP) et recevant des travailleurs (ERT) ;
- LOT 2 : Le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux ;

Ce groupement de commandes est proposé au vu des attentes techniques similaires, mais également afin de favoriser la mutualisation à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

La convention constitutive du groupement de commandes permet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché.

La Commune de La Planche sera coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de l'ordonnance relative aux marchés publics et d'assurer les opérations de sélection des offres. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres intéressées pour une prestation de contrôle périodique de la sécurité de certains bâtiments et équipements publics en ce qui concerne le lot n°2 - contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux, et les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes.

Le Conseil communautaire désigne les membres suivants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'attribution du groupement :

- Titulaire : M. Jean-Paul LOYER
- Suppléant : M. Joël BASQUIN

AMENAGEMENT - MOBILITE

↳ Désignation des délégués au conseil d'exploitation « Transports et Mobilité »

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, M. Xavier BONNET, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et Mobilités, rappelle à l'Assemblée que la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité est administrée, sous l'autorité de la Présidente de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, dénommé « Conseil d'exploitation Transports et Mobilité », composé de 16 membres titulaires, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre
- le président du conseil d'exploitation
- et le directeur de la régie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour siéger au conseil d'exploitation Transports et Mobilité :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Aigrefeuille-sur-Maine	M. Philippe JUVIN	
Boussay	M. Daniel TALLON	
Château-Thébaud	M. Alain BLAISE	Mme Laurence LEHUCHER
Clisson	M. Xavier BONNET	Mme Brigitte REMOUE
Gétigné	M. Florian GRIMBERGER	
Gorges	M. Jean-Marc GUIBERT	
Haute-Goulaine	Mme Josette SCOUARNEC	M. Jean-Yves COLAS
La Haye-Fouassière	M. Joël ORHON	
La Planche	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU	M. Bernard HERVOUET
Maisdon-sur-Sèvre	M. Jean-Noël DUGAST	
Monnières	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
Remouillé	Mme Lydie CHARRIER	
Saint-Fiacre-sur-Maine	Mme Patricia SERVEL	
Saint-Hilaire-de-Clisson	Mme Hélène CLENET	
Saint-Lumine-de-Clisson	M. Patrick PICARD	Mme Valérie DRAN
Vieillevigne	M. Michel BATARD	

ENVIRONNEMENT - DECHETS

↳ Approbation des tarifs 2018 du service Environnement-Déchets

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué à l'Environnement – Déchets, rappelle que dans le cadre de l'harmonisation des services Environnement-déchets au 1^{er} janvier 2018, il convient de définir une grille tarifaire unique pour l'ensemble des foyers du territoire, en lien avec l'extension des consignes de tri et la collecte en porte à porte des ordures ménagères et du tri une fois tous les 15 jours (sauf pour les professionnels dits « gros producteurs » qui seront collectés une fois par semaine). Cette adaptation du service sera réalisée en régie, avec l'extension de cette dernière sur les 4 communes de l'ex. Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine.

Madame la Présidente insiste sur le fait que ce mode de financement permet de couvrir les besoins du service (y-compris les déchets sélectifs, les points d'apport volontaire et les déchèteries), et qu'il est équitable.

Aujourd'hui, le service évolue avec un rythme de collecte différent, un taux de présentation des bacs qui va évoluer. La proposition faite est de ne pas augmenter les tarifs, voire de les diminuer pour les habitants de l'ex-CCSMG, il était en conséquence nécessaire de réorganiser le nombre de levées incluses dans la part fixe, pour adapter le mode de facturation à l'évolution attendue des pratiques.

M. Franck NICOLON note que si l'extension des consignes de tri au plastique se confirme, et que nous amplifions le développement du compostage individuel et collectif, une communication est nécessaire auprès de la population.

Mme Marcelle CHAPEAU demande que l'on reste attentif à l'habitat collectif, avec un rythme de collecte qui passera à deux semaines.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs de la REOM incitative pour l'année 2018 comme suit :

PARTICULIERS - C0,5

COMPOSITION du Foyer	VOLUME du BAC	PART FIXE 2 levées incluses / semestre	PART VARIABLE par levée supplémentaire
1 à 3 pers.	120 L	80,78 €	5,00 €
3 à 4 pers.*	140 L	89,53 €	6,20 €
4 à 6 pers.	180 L	95,27 €	7,50 €
7 pers. et +	240 L	122,20 €	9,90 €
Habitat collectif	360 L	236,84 €	14,90 €
	770 L	539,48 €	31,00 €

* Les bacs 140L vont être amenés à disparaître au profit du 120L ou du 180L, fonction de la composition du foyer

PROFESSIONNELS - C1

COMPOSITION du Foyer	VOLUME du BAC	PART FIXE 2 levées incluses / semestre	PART VARIABLE par levée supplémentaire
Professionnels	120 L	94,55 €	5,00 €
	180 L	129,54 €	7,50 €
	240 L	172,69 €	9,90 €
	360 L	258,98 €	14,90 €
	770 L	539,48 €	31,00 €

COLONNES OM (pour les personnes qui ne disposent pas de bac de collecte)

COMPOSITION du Foyer	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE	PART VARIABLE par ouverture
1 à 3 pers.	30 L	80,78 € (8 levées par semestre)	1,25 €
		95,27 € (12 levées par semestre)	1,25 €
4 à 6 pers.	30 L	122,2 € (16 levées par semestre)	1,25 €
7 pers. et +			

COLONNES ENTERREES OM (TRYPTIQUE)

COMPOSITION du Foyer	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE	PART VARIABLE
1 à 3 pers.	30 L	Déjà comptabilisé dans la PF	1,25 €
4 à 6 pers.			1,25 €
7 pers. et +			1,25 €

↳ Approbation de l'accord-cadre de collecte des colonnes en points d'apport volontaire

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué à l'Environnement – Déchets, informe l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée le 5 octobre 2017 pour la collecte des colonnes en points d'apport volontaire, comportant 3 lots :

- Lot 1 : papier
- Lot 2 : verre
- Lot 3 : ordures ménagères

Cet accord-cadre commencera le 1^{er} janvier 2018 pour une durée initiale de 2 ans. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 ans. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 48 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du choix de la commission d'appel d'offres de désigner comme attributaires du marché de collecte des colonnes en points d'apport volontaire les entreprises suivantes à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Lot n°1 – papier :
BRANGEON ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 207 200.00 € HT sur 4 ans (durée maximale du marché)
 - Lot n°2 – verre :
Groupement SECHE ENVIRONNEMENT (mandataire) et BRANGEON ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 295 624.00 € HT sur 4 ans (durée maximale du marché)
 - Lot n°3 – ordures ménagères :
VEOLIA ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 64 276.00 € HT sur 4 ans (durée maximale du marché)
- Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces de l'accord-cadre correspondant.

FAMILLE

↳ Attribution du marché de mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2018 à 2021

M. Patrick PICARD, Conseiller communautaire délégué, rappelle que sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, l'animation Jeunesse était une compétence communautaire inscrite dans le projet politique depuis la création de la Communauté de communes en 2001, alors que cette compétence était exercée à l'échelle communale sur le territoire de la Communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine.

Conformément à l'arrêté de fusion du 14 novembre 2016, la nouvelle communauté d'agglomération, Clisson Sèvre et Maine Agglo, dispose d'un délai de deux ans pour harmoniser ses compétences facultatives.

Après deux années de réflexion, et animé par une volonté de proposer aux jeunes ainsi qu'à leurs familles, un projet politique global et cohérent à l'échelle de ce nouveau territoire, le Conseil communautaire a décidé de transférer la compétence « animation des espaces jeunes de 11 à 17 ans » à la Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018, et d'externaliser, dans le cadre d'un marché public, l'exercice de cette compétence auprès des associations d'éducation populaire compétentes dans ce domaine d'activités.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 15 septembre 2017 pour la mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, comportant 4 lots géographiques :

- Lot n° 1 : Communes de Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, Château-Thébaud/ Saint-Fiacre-sur-Maine
- Lot n° 2 : Communes de Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Lumine-de-Clisson
- Lot n° 3 : Communes de Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Clisson, Boussay, Gétigné
- Lot n° 4 : Communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé, Vieillevigne

Ce marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Il pourra être renouvelé 1 fois par reconduction tacite pour une durée de 2 ans. La durée totale du marché est donc fixée à 4 ans.

M. Jean-Yves COLAS demande quels étaient les critères techniques qui ont été pris en compte pour le choix du prestataire pour le lot n°1.

M. Patrick PICARD lui répond que les prestataires qui ont postulé sur le lot 1 étaient bien connus. Deux d'entre eux étaient au coude à coude mais l'analyse des offres et les auditions ont permis de les départager.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché pour la mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2018-2021 aux structures suivantes :

Lot n°1 - Communes de Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, Château-Thébaud/ Saint-Fiacre-sur-Maine
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour un montant estimatif de 924 058 € sur 4 ans (durée maximale du marché)

Lot n°2 - Communes de Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Lumine-de-Clisson
Association pour l'Animation des Jeunes (ANIMAJE) pour un montant estimatif de 917 816 € sur 4 ans (durée maximale du marché)

Lot n°3 - Communes de Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Clisson, Boussay, Gétigné
Association pour l'Animation des Jeunes (ANIMAJE) pour un montant estimatif de 1 622 317 € sur 4 ans (durée maximale du marché)

Lot n°4 - Communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé, Vieillevigne
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour un montant estimatif de 1 326 358 € sur 4 ans (durée maximale du marché)

→ Soit un montant total du marché s'élevant à 4 790 549 €.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces correspondantes du présent marché.

Les sommes afférentes à cette délibération seront inscrites aux BP 2018 et aux suivants.

↳ **Avenant n°1 au marché de transport collectif des enfants des accueils de loisirs de la Vallée de Clisson**

Mme Janik RIVIERE, Vice-Présidente déléguée à la Petite enfance -Enfance, rappelle à l'Assemblée que le marché concernant la gestion des transports collectifs des enfants des accueils de loisirs de la Vallée de Clisson arrive à échéance le 31 décembre 2017. Conformément à l'arrêté de fusion du 14 novembre 2016, Clisson sèvre et Maine Agglo dispose à compter de sa création d'un délai de deux ans pour harmoniser ses compétences facultatives.

En conséquence, afin de prendre le temps de la réflexion sur l'harmonisation de cette compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ou de sa restitution aux communes, et d'assurer la continuité de service, il est proposé de prolonger d'un an le marché. Cet avenant induit une augmentation du marché de 33% (correspondant à une année supplémentaire de prestation sur un marché initial de 2 ans).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché pour le transport collectif des enfants des accueils de loisirs de la Vallée de Clisson, portant sur une prolongation du marché d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant avec le groupement d'entreprise BOCHEREAU AUGEREAU HERVOUET.

Les sommes afférentes à cette délibération seront inscrites au BP 2018.

TOURISME

↳ **Camping du Moulin à Clisson : recrutements pour la saison 2018**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme – Culture, informe l'Assemblée qu'afin de préparer la saison prochaine et d'assurer la gestion administrative et technique du camping du Moulin à Clisson sur l'année 2018, il convient de prévoir les recrutements nécessaires.

M. Franck NICOLON demande si le changement de statuts des personnels du camping constitue une perte d'avantages pour ces agents.

Madame la Présidente lui répond que ce nouveau statut d'agent de droit privé ne s'applique qu'aux nouveaux agents recrutés. Il est en tout état de cause difficile de comparer. Les rémunérations restent globalement les mêmes, la collectivité s'adapte au grille des conventions collectives.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter :

- **1 gardien de camping** en CDD de 1 an à temps non complet, dont les amplitudes horaires sont modulées en fonction des nécessités de service, notamment au regard de l'activité générée pendant la période d'ouverture du camping avec rémunération par référence à la 1^{ère} catégorie- Hommes et femmes toutes mains (personnel affecté, selon la saison, aussi bien à l'entretien des sanitaires qu'à toute tâche d'entretien général de l'établissement) – coefficients hiérarchiques de 105 à 115.
- **1 agent d'accueil et de gestion administrative** en CDD de 1 an à temps complet, dont les amplitudes horaires sont modulées en fonction des nécessités de service, notamment au regard de l'activité générée pendant la période d'ouverture du camping avec rémunération par référence à la 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie – Personnel d'accueil ou Personnel d'accueil trilingue – coefficients hiérarchiques de 110 à 170.
- **2 agents d'accueil saisonniers en CDD à temps non complet** – en renfort sur la basse et haute saison, et en remplacement de l'agent d'accueil à temps complet, dont les amplitudes horaires sont modulées en fonction des nécessités de service, notamment au regard de l'activité générée pendant la période d'ouverture du camping avec rémunération par référence à la 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie – Personnel d'accueil ou Personnel d'accueil trilingue – coefficients hiérarchiques de 110 à 170.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Approbation du programme d'investissement des équipements de l'espace de coworking à Gorges et de sa mise à disposition à l'association Coworklison

M. Jean-Pierre BOUILLANT, Vice-Président délégué au Développement économique, rappelle à l'Assemblée que dès 2012, et s'appuyant sur une enquête, la Communauté de communes de la Vallée de Clisson a perçu tout l'intérêt de faire émerger un espace de travail partagé qui, à terme, prendra sa place au sein de la Maison de l'économie et du numérique.

Dans cette attente, la collectivité a facilité les conditions d'émergence de cette nouvelle forme de travail. Début 2017, la communauté des coworkers, télétravailleurs et indépendants s'est mobilisée pour consolider les relations créées au sein de ce réseau et a créé l'association CoWorklison.

Pour poursuivre la dynamique de réseau, l'association s'est établie en location dans un immeuble dit « la Galussière » à Gorges. La Commune de Gorges a réalisé des travaux de mise en conformité de cet immobilier pour son bon fonctionnement et le réseau s'est mobilisé depuis l'été 2017 pour réaliser les travaux intérieurs.

L'espace de coworking est prêt à fonctionner et doit être rapidement équipé de mobiliers, matériel informatique et petit matériel.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver un programme d'investissement des équipements de l'espace de coworking à Gorges, et sa mise à disposition à l'association Coworklison.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 46 voix pour, et 2 abstentions, approuve l'acquisition d'équipements pour l'espace de coworking à Gorges pour un montant maximum de 12 000 € TTC, et la mise à disposition de ces équipements à l'association Coworklison.

Il est précisé que ces équipements seront ensuite transférés dans la future Maison de l'économie et du numérique où s'installera l'association Coworklison, et que les crédits sont prévus au Budget principal 2017.

CYCLE DE L'EAU

↳ Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la 2^{ème} tranche de la compétence réhabilitation groupée

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que la démarche de la réhabilitation groupée d'installation d'assainissement non collectif a pour mission la mise aux normes des installations considérées non conformes, suite à l'état des lieux et aux visites de bon fonctionnement réalisées par le SPANC, en respectant des critères de priorisation.

Clisson Sèvre et Maine Agglo est en maîtrise d'ouvrage publique totale pour la réhabilitation groupée et peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour la 2^{ème} tranche de la compétence réhabilitation groupée, décomposée de la manière suivante :

- une aide financière de 60 % sur le montant des prestations : étude de Filière, travaux de réhabilitation
- une aide de 240 € par dossier pour l'animation.

Les estimatifs sont les suivants :

Prestations	Montant	Nombre de dossiers	Montant total
Etude de filière	500,00 €	100	50 000,00 €
Travaux de réhabilitation	8 000,00 €	100	800 000,00 €
TOTAL			850 000,00 €

L'aide pouvant être octroyée s'élèverait à 534 000 € :

- 510 000 € sur le montant des prestations
- 24 000 € pour l'animation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la 2^{ème} tranche de la compétence réhabilitation groupée, dans les conditions exposées ci-dessus.

↳ Présentation du site de Pont Caffino

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme et à la culture, fait une présentation du site de Pont Caffino, propriété du syndicat de rivières SEVRAVAL, qui conventionne avec l'association de gestion du site de Pont Caffino (association Pont Caffino créée le 2 juillet 1982). L'association a pour objet « l'organisation ou la coordination de différentes activités de nature et de loisirs au sein du Centre dans un but d'éducation populaire », et « l'animation du Centre, ainsi que la gestion de tous locaux, terrains ou équipements qui lui seraient confiés par le Syndicat SEVRAVAL sous réserve de la passation d'une convention ».

Il présente les activités de SEVRAVAL et ses relations conventionnelles avec l'association. Puis, il expose les activités d'été et hors été organisées en 2017 par l'association.

Enfin, il informe de l'impact de la mise en œuvre de la GEMAPI sur la propriété et la gestion future du site. En effet, SEVRAVAL est dissout au 31/12/2017. L'EPTB de la Sèvre nantaise reprend les biens mais n'est compétent que sur les ouvrages permettant de restaurer la continuité écologique.

Il est proposé d'initier une réflexion sur le transfert du site à terme dans le patrimoine de la communauté d'agglomération :

- Quelle stratégie globale de gestion de sites à forte valeur ajoutée touristique (Liveau, camping, Pont Caffino...)?
- Quelles conditions de transfert ?
- À quelle compétence rattacher ce site : « Promotion du tourisme » ou « construction et gestion d'équipements culturels et sportifs » - définir l'intérêt communautaire

M. Xavier CATANANTI souhaite adresser ses félicitations aux communes de Maisdon-sur-Sèvre et de Château-Thébaud pour le travail accompli sur ce site qui accueille chaque année de nombreux jeunes du territoire.

M. Franck NICOLON exprime son souhait de trouver un avenir à ce site qui peut être le trait d'union de notre territoire. Il n'existe pas d'autres sites de cette nature, il est très utilisé par les populations de Nantes Métropole. Il faut réfléchir en intelligence partagée.

M. Pascal BROCHARD expose à l'assemblée que l'association qui gère le site compte 3 temps plein en CDI ainsi que du personnel en CDD employé l'été. Le site accueille chaque année 6 000 personnes pour des activités encadrées et 4 000 visiteurs à l'année. Une convention sera signée avec l'EPTB et les communes de Maisdon et Château-Thébaud au 1^{er} janvier 2018. Les résultats de l'association sont bons et ont permis par exemple de financer entièrement les tyroliennes installées sur le site.

FINANCES

↳ Décisions modificatives du budget 2017

Décision modification n°3 au budget Déchets et assimilés 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire les différents ajustements qu'il convient d'apporter au budget Déchets et assimilés 2017 dans le cadre d'une décision modificative n°3 :

Dépenses de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 68 – Dotations aux amortissements

Imputation	Libellé	Montant
6811	Dotations aux amortissements	45 000 €

⇒ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Imputation	Libellé	Montant
6411	Salaires	50 000 €

⇒ Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Imputation	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-50 000 €

Recettes de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Imputation	Libellé	Montant
777	Amortissements des subventions	45 000 €

Dépenses d'investissement :

⇒ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Imputation	Libellé	Montant
13911	Subventions d'équipement	45 000 €

Recettes d'investissement :

⇒ Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations

Imputation	Libellé	Montant
2805	Amortissements	45 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°3 du budget 2017 telle que présentée pour le budget Déchets et assimilés.

Décision modificative n°2 au budget annexe Equipements aquatiques 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire les différents ajustements qu'il convient d'apporter au budget annexe Equipements aquatiques 2017 dans le cadre d'une décision modificative n°2 :

Dépenses de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Imputation	Libellé	Montant
6718	Charges exceptionnelles	1 500 €

Recettes de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Imputation	Libellé	Montant
7788	Produits exceptionnels	1 500 €

Dépenses d'investissement :

⇒ Chapitre 20 – Subventions d'investissement

Imputation	Libellé	Montant
2031	Frais d'étude	-5 000 €

⇒ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Imputation	Libellé	Montant
2181	Installations générales	5 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°2 du budget 2017 telle que présentée pour le budget annexe Equipements aquatiques.

Décision modificative n°2 au budget Campin du Moulin 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire les différents ajustements qu'il convient d'apporter au budget Camping du Moulin 2017 dans le cadre d'une décision modificative n°2 :

Dépenses de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 63- Impôts, taxes

Imputation	Libellé	Montant
63513	Autres Impôts	6 658 €

Recettes de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 74 – Subventions d’exploitation

Imputation	Libellé	Montant
74	Subvention d’exploitation	6 658 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, vote la décision modificative n°2 du budget 2017 telle que présentée pour le budget Camping du Moulin.

Décision modificative n°3 au budget principal 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire les différents ajustements qu’il convient d’apporter au budget principal 2017 dans le cadre d’une décision modificative n°3 :

Dépenses de Fonctionnement :

⇒ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Imputation	Libellé	Montant
64111	Rémunération	50 000 €

⇒ Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Imputation	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-50 000 €

Dépenses d’investissement :

⇒ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Imputation	Libellé	Montant
2315	Installation, matériel	- 2600 €

⇒ Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Imputation	Libellé	Montant
275	Dépôt et cautionnement	2600 €

⇒ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Imputation	Libellé	Montant
2051	Concessions	18 580 €
2183	Matériel de bureau	7 224 €
2184	Mobilier	4 196 €
1021	Dotation	25 000 €
	TOTAL	55 000 €

Recettes d'investissement :

⇒ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Imputation	Libellé	Montant
13158	Subvention d'équipement	30 000 €
28051	Concessions	17 700 €
28183	Matériel de bureau	5 200 €
28184	Mobilier	2 100 €
	TOTAL	55 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°3 du budget 2017 telle que présentée pour le budget principal.

ADMINISTRATION GENERALE

⇒ **Approbation du marché de prestations de services d'assurances 2018-2021**

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée le 26 septembre 2017 pour le renouvellement du marché de prestations de services d'assurances. Ce marché, décomposé en 5 lots distincts, est prévu pour une durée maximale de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2018, le marché faisant l'objet de reconduction annuelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du choix de la commission d'appel d'offres de désigner comme attributaires du marché de prestations de services d'assurances 2018-2021 les prestataires suivants :

Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes :

GROUPAMA pour un montant annuel de 9 843,85€ (montant sur 4 ans : 39 375,40 €)

→ GARANTIES DE BASE (franchise générale : 500 €)

Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes :

PNAS / AREAS pour un montant annuel de 6 334,38€ (montant sur 4 ans : 25 337,52 €)

→ GARANTIES DE BASE (franchise générale : NEANT)

→ VARIANTE(S) IMPOSEE(S) : responsabilité civile atteinte à l'environnement (y/c icpe soumis à autorisation)

Lot n°3 : protection juridique :

JADIS / CFDP pour un montant annuel de 2 972,67€ (montant sur 4 ans : 11 890,68€)

→ GARANTIES DE BASE (barème contractuel)

Lot n°4 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes :

GROUPAMA pour un montant annuel de 12 214 € (montant sur 4 ans : 48 856 €)

→ GARANTIES DE BASE (franchise Incendie/vol/dommage tous accidents) : 250 €

→ VARIANTE(S) IMPOSEE(S) : auto-collaborateurs en mission et bris de matériels et/ou engins

Lot n°5 : Assurance du personnel – Risques statutaires :

GRAS-SAVOYE / CNP pour un montant annuel de 74 918,92 € (montant sur 4 ans : 299 675,68 €)

→ Couverture pour les agents CNRACL et des agents IRCANTEC

→ GARANTIES DE BASE : décès, accident, maladie professionnelle

→ VARIANTE(S) IMPOSEE(S) : maladie ordinaire (franchise 30 jours), longue maladie/maladie longue durée, maternité-paternité

Le montant total du marché sur 48 mois est ainsi estimé à 425 135,28 € TTC selon les assiettes de cotisations à la notification du marché, et révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché. Les sommes afférentes à cette délibération seront inscrites aux BP 2018 et aux suivantes.

↳ **Modification de délégués dans la commission de travail « Aménagement du territoire et Mobilité »**

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil Communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions appelées à lui être soumises.

Madame la Présidente rappelle que les délégués siégeant dans les commissions communautaires sont désignés sur proposition des communes membres parmi les membres de leur conseil municipal.

Aussi, suite à la demande de la Commune de Remouillé, il est proposé un changement dans la commission « Aménagement du territoire et Mobilités ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Lydie CHARRIER, déléguée de Remouillé, pour siéger en lieu et place de M. André Confolant, en qualité de suppléante, à la commission Aménagement du territoire et Mobilités.

DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- que des conventions ont été signées avec les structures d'accueil de loisirs du territoire ayant des animateurs inscrits pour une nouvelle session de formation de surveillant de baignade à la piscine Aqua'val, qui s'est déroulée du 23 au 27 octobre 2017. Cette formation était encadrée par les BEESAN de la piscine Aqua'val et pilotée par l'AFSSNA (Association de formations, de secourisme et de sauvetage nantaise) qui réalise l'examen, en contrepartie d'une participation financière par l'accueil de loisirs.
- qu'une régie de recettes pour la vente de titres de transport sera créée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour permettre les encaissements liés à la vente de titres de transport.

Calendrier des réunions de Conseil communautaire – 1^{er} semestre 2018

- 23 janvier 2018
- 20 février 2018
- 27 mars 2018
- 24 avril 2018
- 29 mai 2018
- 3 juillet 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.



La Présidente,
Nelly SORIN